

1-DEFINITION DES VRD: Devant tous les points cites ci-dessus, l'ensemble des techniques de conception, et methodes de calculs elabores pour repondre aux quatre (04) principes precites sont l'objet des VRD. Ces techniques interviennent dans la modification du terrain naturel (conception de la voirie et batisse) et egalement l'implantation des differents reseaux destines aux services publics (AEP, Eclairage, Assainissement,...etc.).